



Stationnement lors d'un contrôle routier

Par **Nathanais**, le **04/08/2008** à **11:25**

Bonjour,

Nous avons été contrôlés (papiers, assurance,...) par la police en plein milieu d'un rond-point. Le policier qui nous avait demandé de nous arrêter nous a en effet fait stationner dans le rond-point tout au long du contrôle.

Vu le caractère de dangerosité de cet "emplacement de stationnement", est ce normal ? puis-je contesté légalement le PV (pour retard de controle technique) ?

Vous en remerciant par avance,
Cordialement.
ND

Par **Tisuisse**, le **04/08/2008** à **18:38**

L'emplacement du véhicule, même si vous le considérez comme "dangereux" n'annule nullement l'infraction qui vous est reprochée. Aucune contestation possible du PV sur ces bases.

Je signale qu'un véhicule arrêté sur un rond-point par les FDO n'est pas rare. Les Forces De l'Ordre sont seules juges de l'endroit où le véhicule doit être arrêté pour verbalisation du conducteur.